



**COMMUNE DE NEYRON
PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 JUILLET 2025 A 19H30**

Étaient présents : BOYET Jérôme, BRIERE Matthieu, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANÇOIS Christine, GARCIA Nathalie, GAROUTTE Agnès, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, LARIVE Bruno, MENUT Brigitte, PAYRE Raphaël, PISTIL Raymond, VERDENET Clotilde.

Pouvoirs : BOURGEOIS Rosaria donne pouvoir à GARCIA Nathalie, DELACOURT Marc donne pouvoir à BRIERE Matthieu, HERVIS Jean-Pierre donne pouvoir à PISTIL Raymond, JULLIEN Valérie donne pouvoir à BOYET Jérôme, MARQUIS Gérard donne pouvoir à GIRARD Jean-Yves, NEDIALKOVA Krassi donne pouvoir à GRUFFAT Henri, PERINELLE Patricia donne pouvoir à FRANÇOIS Christine, QUEIREL Elodie donne pouvoir à VERDENET Clotilde.

2 personnes dans le public

SECRETAIRE DE SEANCE :

Raymond PISTIL est désigné secrétaire de séance.

Christine FRANÇOIS, maire, procède à l'appel des présents et constate que 15 conseillers sur 23 sont présents et que le quorum est atteint.

Madame la Maire déclare le conseil municipal ouvert (19h33).

Madame la Maire fait lecture de l'ordre du jour.

1) Approbation du procès-verbal du 28 avril 2025

Madame la Maire demande s'il y a des questions, en l'absence de celles-ci, elle propose le vote.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28/04/2025 est voté par voix 18 voix pour et 5 abstentions.

2) Règlement fonctionnement de l'accueil de loisirs 2025

Christine FRANÇOIS, Maire, explique que les tarifs ont été modifiés lors du conseil municipal du 28 avril 2025 et qu'il convient de mettre à jour le règlement intérieur de l'accueil de loisirs. Compte tenu de l'accroissement des demandes, des places disponibles, il est précisé les règles de désinscription pour permettre de satisfaire le maximum de familles.

Pas de question.
Délibération votée à l'unanimité.

3) Fonctionnement des deux mini-camps été 2025

Christine FRANÇOIS, Maire, présente les deux camps d'été qui ont toujours lieu au même endroit (Malafretaz) et qui ont du succès.

Pas de question.
Délibération votée à l'unanimité.

4) Fonctionnement du périscolaire du mercredi

Christine FRANÇOIS, Maire, présente la délibération concernant les dispositions à adopter sur le fonctionnement du périscolaire du mercredi hors vacances scolaires pour l'année 2025-2026.

Pas de question.
Délibération votée à l'unanimité.

5) Fonctionnement de l'accueil de loisirs communal 2026

Christine FRANÇOIS, Maire, présente la délibération concernant les dispositions à adopter sur le fonctionnement de l'accueil de loisirs communal pour les vacances d'hiver, de printemps, d'été et de Toussaint 2026.

Pas de question.
Délibération votée à l'unanimité.

6) Tableau des emplois communaux permanents

Christine FRANÇOIS, Maire, explique que dans le cadre de la retraite progressive de M. VOINOT à partir du 01/11/2025, il sera à mi-temps et travaillera les matins. La commune est à la recherche de candidats pour compléter ce poste et sera formé par Philippe et Guillaume.

Pas de question.
Délibération votée à l'unanimité.

7) Aménagement voirie plateau surélevé RD71h

Christine FRANÇOIS, Maire, explique que dans la délibération du 20 février 2025, le fond de concours CCMP a été présenté sur des dépenses subventionnables en HT au lieu du TTC. La délibération présentée ce soir a modifié le chiffre.

Henri GRUFFAT demande quand les travaux vont commencer.
Raphaël PAYRE répond qu'un mail reçu ce jour annonce le début des travaux fin juillet.

Délibération votée à l'unanimité.

8) Chantier de jeunes bénévoles internationaux

Bruno LARIVE présente le projet de l'association Jeunesse et reconstruction qui va intervenir du 6 au 25 juillet 2025 – 25 heures par semaine à la batterie de Sermenaz : 7 jeunes provenant d'Italie, d'Espagne, de l'Asie vont participer à la construction de l'amphithéâtre de verdure. La convention prévoit un encadrant de l'association, un agent communal référent et deux élus référents qui sont Bruno LARIVE et Marc DELACOURT.

Une visite de la représentante du service départementale est prévue le 23/07 ainsi que celle de la mission locale.

Le coût est de 4 500 € et avec l'achat du matériel : 10 000 €.

Henri GRUFFAT demande quel âge auront les jeunes.

Bruno LARIVE répond qu'ils seront âgés de 18 à 25 ans.

Henri GRUFFAT demande où ils seront logés.

Bruno LARIVE répond qu'ils logeront à la batterie, l'association vient ce dimanche matin pour aménager la chambrée et la mairie a aménagé des douches solaires.

Jean-Yves GIRARD questionne sur qui s'occupera de l'alimentation.

Bruno LARIVE répond que c'est l'association et c'est compris dans le coût des 4500 €.

Jean-Yves GIRARD interroge sur le bruit pour les soirées.

Bruno LARIVE répond qu'ils seront encadrés et seront fatigués.

Délibération votée à l'unanimité.

9) Vente de 130 m² à détacher de la parcelle AC n°4 route du Mas Rillier

Raphaël PAYRE présente la localisation de la parcelle où a été installée une antenne pour BOUYGUES et FREE.

En février la proposition était de 61 000 €, la mairie l'avait refusé et en mai-juin, la mairie a reçu une nouvelle proposition de 81 000 €. Dans 30 ans, la commune récupère la parcelle.

Location de 9000 € par an

Jean-Yves GIRARD estime que la mairie est perdante.

Raphaël PAYRE explique qu'ils agrandissent et augmentent la capacité de l'antenne en accueillant FREE et ORANGE.

Henri GRUFFAT dit « Si j'entends ce que vous dites, vous avez besoin d'argent. »

Christine FRANÇOIS, Maire, répond que c'est pour répondre à des dépenses imprévues notamment celle liée au chemin du Molliet qui n'est plus communautaire et ce chemin se dégrade et le coût augmente.

Bruno LARIVE trouve que l'on ne perd pas concrètement puisque le contrat en cours prévoit un loyer de 9000 € pendant 10 ans, rien ne dit qu'après le contrat soit renouvelé. Sur 10 ans, cela fait 90 000 € et aujourd'hui on a 81 000 €, bravo Raphaël pour la négociation.

Christine FRANÇOIS, Maire, rajoute que ce n'est pas sûr que les antennes continuent de la même manière. D'ailleurs, SFR abandonne son projet rue du Mas Rillier.

Julien FAVREAU complète en précisant qu'il n'y a pas de braderie de l'antenne puisque 81 000 € plus deux ans de location (18 000) cela fait 99 000 €.

Henri GRUFFAT expose une inquiétude dans le contrat : le droit de passage et l'entretien du terrain qui revient au requérant.

Raphaël PAYRE répond qu'il n'y a pas beaucoup d'entretien.

Henri GRUFFAT ajoute que c'est quelque chose d'inacceptable car s'il y a un orage, la route sera emportée.

Raphaël PAYRE rassure car l'accès est bien entretenu, le début du chemin a un enrobé, ensuite c'est de la grave, puis un immense ravin, ce chemin n'est pas sujet à des ravinements.

Délibération votée à 18 voix pour et 5 voix contre

10) Désaffectation et déclassement du domaine public et ouverture enquête publique pour six parcelles de terrain situées chemin du Molliet

Christine FRANÇOIS, Maire, explique que dans le cadre de la réhabilitation du chemin du Molliet, des achats et des ventes de parcelles ont été proposés. Dans le cadre de la vente des parcelles, il est nécessaire au préalable de les déclasser.

Délibération votée à l'unanimité

11) CCMP Fourrière automobile / convention

Christine FRANÇOIS, Maire, rappelle que c'est une compétence non obligatoire portée par la CCMP. Par conséquent, quand il y a un changement de tarif cela doit passer par chaque conseil municipal.

Délibération votée à l'unanimité

Jean-Yves GIRARD demande qui peut appeler WARNING.

Christine FRANÇOIS, Maire répond que la procédure passe par l'agent de police.

12) Elections 2026 / Recomposition du conseil communautaire

Christine FRANÇOIS, Maire explique que dans la perspective des élections municipales de 2026, les communes et leur intercommunalité doivent procéder, au plus tard le 31 août 2025, à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire selon les dispositions prévues à l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Christine FRANÇOIS présente la répartition de droit commun, celle actuelle et la proposition émanant du bureau communautaire :

Communes	Population	Composition actuel	Droit commun gouvernance 2026	Proposition de gouvernance 2026
Miribel	10 450	13	13	14
Beynost	4 936	6	6	7
Saint Maurice de Beynost	4 243	5	5	5
Neyron	2 479	3	3	3
Tramoyes	1 845	2	2	2
Thil	1 208	2	1	2
Total	25 161	31	30	33

Délibération votée à 5 voix pour, 10 voix contre et 7 abstentions

13) Questions diverses

- Signature de la convention avec l'Agence d'ingénierie de l'Ain pour l'étude de la rénovation énergétique de la salle polyvalente.

- Famille LACHENAL prévoit de vendre le terrain en bas de la montée neuve, dans le PLU actuel c'est un espace réservé pour sécuriser. Attente avis à donner à la commission urbanisme.
- Fin contrat restaurant scolaire, appel d'offre et SHCB a une légumerie.
Période de test self : CME propose ce sujet l'an dernier et CME a retravaillé le projet.
Choix collègue Anne Frank moins d'effectif pour prêt matériel.
Aide des enfants du CME CMJ.
- Chemin du Molliet ce projet n'est plus de compétence communautaire, attente avec impatience des travaux de la CCMP, premier devis à 300 000 € renégocié à 140 000 €. La mairie va solliciter le fonds de concours mobilité CCMP de l'ordre de 50 % du coût des travaux.
- 17/07 réunion ouvrages réalisés (glissement terrain) derniers relevés plutôt rassurants.

Prochain Conseil municipal le 22/09/2025.

Séance levée à 21h07

Fait à NEYRON le 2 juillet 2025

Le Secrétaire,

Raymond PISTIL



La Maire,

Christine FRANÇOIS

